

MAIRIE DE FRANCS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

ORDINAIRE

Du 29 juin 2020

CONVOCATION du 24 juin 2020

L'an deux mil vingt, le 29 juin 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le Foyer Armand GRELAUD pour respecter les règles de distanciation sociale (COVID 19), sous la présidence de Madame GISSOUT Florence, Maire.

Présents : Mesdames GISSOUT Florence, SUEUR Pierrette, BERBAIN Anne, BERNAGAUD Martine, GACHET Lénaïck.

Messieurs : REVERDEL Dominique, BRAUD Alexis, REVERDEL Didier, DAUGIERAS Jean-Marie, LARRIEU William, BARRET Étienne.

Délibération commission communale des impôts directs :

Madame le Maire explique qu'après chaque renouvellement des conseils municipaux il faut renouveler les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) telle que prévue à l'article 1650 du codes des impôts. Il faut présenter une liste de 24 noms (12 délégués et 12 suppléants) parmi lesquels le directeur des services fiscaux choisira 6 délégués et 6 suppléants . Les personnes choisies doivent être de nationalité française ou ressortissant de l'union européenne, avoir 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales.

Après avoir entendu cet exposé le Conseil Municipal désigne, à 11 voix pour, les personnes suivantes :

- DAUGIERAS Jean-Marie, BARRET Philippe, SUEUR Pierrette, LARRIEU William, CONCHOU Philippe, REVERDEL Didier, CAMPANER Christian, RICHARD Franck, BARRET Francis, SAVARY Sylvie, VOULTOURY Denis, REVERDEL Dominique, AMADOR Benoît, GACHET Lénaïck, PREVOST Philippe, DAUGIERAS Benoît, REVERDEL Marc, BERBAIN Anne, KNECHT Jean-Bernard, BRAUD Alexis, BERNAGAUD Martine, PEYRAT Lucienne, HAUTHIER Jacques, PEYRAT Daniel.

Une délibération sera prise.

Délibération F.D.A.E.C :

Au vu de la crise que nous vivons actuellement le maintien du Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes pour cette année était incertain. Une lettre du Préfet en date du 12 juin nous informe de son maintien , un mail de nos conseillers départementaux nous apprend que nous avons droit à 13 751 €. Le financement de la commune doit , au moins, être égal à cette somme.

Nous pouvons présenter le devis de génie civil de la dernière tranche de l'enfouissement des réseaux du bourg : 377,43 € pour Orange et 12 526,83 € pour le SDEEG . Pour compléter ce dossier ,Madame le Maire propose d'y ajouter des travaux de voirie, à savoir le goudronnage de la route de l'église afin de finir cette partie du bourg et de permettre les travaux de peinture au sol de la borne de recharge (en attente depuis sa pose) .

Après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à 11 voix pour, d'inscrire ces dépenses au F.D.A.E.C . Une délibération sera prise.

Délibération créances éteintes :

La trésorerie demande que le titre n°42 de l'année 2018, pour un montant de 46 € soit inscrit en non valeur au compte 6542 (budgétisé 200 €). S'agissant de créances éteintes ayant fait l'objet d'un jugement, cette admission s'impose à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , accepte à 11 voix pour cette inscription. Une délibération sera prise.

Délibération prix du loyer appartement Mairie :

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le prix du loyer de l'appartement au dessus de

la Mairie n'a pas augmenté depuis le 1^{er} avril 2010, jour de sa mise en service. Elle propose de l'augmenter de 50 € par mois ce qui le porte à 550 €. Monsieur DAUGIERAS fait remarquer que les hausses de loyer sont encadrées. C'est juste sauf en cas de départ du locataire ce qui est notre cas.

Le Conseil Municipal accepte, à 11 voix pour, cette augmentation et une délibération sera prise.

Délibération adhésion à l'A.M.R.F :

Madame le Maire explique au Conseil que la précédente municipalité adhère à l'Association des Maires Ruraux de France et que le président Gironde nous sollicite afin que nous continuons. Il précise que pour faire entendre la voix de la ruralité il n'y a pas d'autre solution que d'être nombreux et solidaire. La cotisation se monte à 110 € par an. Le Conseil Municipal autorise, à 11 voix pour, le Maire à adhérer à l'A.M.R.F. Une délibération sera prise.

Délibération délégué SDEEG :

Nous devons désigner un délégué qui siégera au conseil syndical du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde. Monsieur REVERDEL Dominique présente sa candidature qui est acceptée à 11 voix pour par le Conseil Municipal. Une délibération sera prise.

Délibération devis d'électricité :

Monsieur REVERDEL Dominique explique au Conseil qu'une pompe pour l'assainissement de l'école est branchée sur une rallonge depuis un an. Ne pouvant pas joindre notre électricien il a dû en trouver un autre. Il propose donc un devis de 201,60 € TTC pour une prise et une alimentation aux normes.

Le Conseil Municipal accepte ce devis à 11 voix pour et autorise Madame le Maire à le signer. Une délibération sera prise.

Délibération horaires Mairie et Agence Postale :

Madame DAUGIERAS Corinne souhaite modifier ses horaires. Pour rappel elle débauche tous les jours à 11h30 et ne travaille que de 10h à 11h30 le mercredi matin. Personne ne mémorise ces horaires, ni les administrés, ni les clients de l'agence, ni les convoyeurs de fonds, ni les livreurs... Par ailleurs la secrétaire du SIRP travaillant dans les locaux de la Mairie le mercredi matin ce serait plus simple pour la gestion des clés.

Elle propose les horaires suivants :

- lundi, mardi, jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- mercredi : de 8h00 à 12h00
- vendredi ; de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à 11 voix pour, cette modification. Une délibération sera prise.

Délibération augmentation repas cantine :

Comme chaque année, conformément à la délibération d'augmentation de 2 % du prix du repas cantine enfant du SIRP, nous devons délibérer pour accepter cette augmentation. Le repas passe de 2,40 € (carte de 20 repas à 48 €) à 2,45 € (carte de 20 repas à 49 €). Le prix du repas adulte est facturé au prix de reviens soit 3,38 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette augmentation à 11 voix pour et une délibération sera prise.

Biens sans maîtres :

Les biens sans maîtres sont des parcelles bâties ou non bâties dont les propriétaires ne peuvent être identifiés. Nous avons deux parcelles concernées : AB 305 et AH 221 ; La commune peut se porter acquéreur de ces parcelles cependant la procédure est longue et commence par un affichage de 6 mois de l'arrêté préfectoral. A la suite de cet affichage, qui a débuté le 23 juin 2020 et finira le 23 décembre, il faudra adresser au Préfet une attestation de bon accomplissement de ces mesures de publicité. A réception le Préfet prendra un arrêté de présomption de biens sans maîtres. Nous aurons alors 6 mois pour incorporer ces biens au domaine public communal par délibération. Pour finir le Maire prendra un arrêté d'incorporation au domaine public communal qui devra être publié au Service de Publicité Foncière. Enfin nous pourrions vendre ces parcelles si nous le souhaitons.

Infos diverses :

● Les élections sénatoriales ont lieu en septembre tous les trois ans . Ce sont les grands électeurs qui votent dont font parti les conseillers municipaux , les adjoints et le maire. Habituellement on convoque une réunion extraordinaire en juin à une date précise et avec un seul ordre du jour . On doit désigner un délégué et trois suppléants. Le ministre de l'intérieur a annoncé le 10 juillet comme date de convocation. Nous attendons confirmation.

● Le SMICVAL a proposé un remboursement de la redevance ordures ménagères pour les services qui n'ont pas fonctionné pendant le confinement. Nous avons fait le dossier pour l'école.

● Le SIRP a installé ses nouveaux délégués et élu Madame GISSOUT Florence Présidente pour les 6 prochaines années.

Question diverses :

● Une demande du pôle ADS (Autorisation du Droit des Sols) est tombée en dernière minutes et Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'ajouter à cette réunion. Il s'agit de prendre une délibération autorisant le Maire à prendre un arrêté de délégation de signature au chef du service urbanisme, Valérie BARGE, et en son absence à mesdames Agnès PORTAUD et Marie CHABBERT. Monsieur REVERDEL Dominique demande des précisions concernant cette délégation car il est contre l'idée de donner la signature si cela veut dire que nous n'avons plus de visibilité sur les actes. Madame DAUGIERAS explique qu'il ne s'agit que de faciliter les échanges de courrier entre le pôle ADS et les pétitionnaires en cas de demande de pièces complémentaires. Elle précise que tous les dossiers d'urbanisme sont déposés en mairie puis envoyés par nos soins au pôle ADS et qu'en retour tous les arrêtés accordant les documents d'urbanisme sont transmis au Maire pour signature et envoyés en recommandé avec AR aux demandeurs.

Après en avoir délibéré et à 11 voix pour le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à prendre un arrêté de délégation de signature au pôle ADS . Une délibération sera prise.

● Madame le Maire demande comment mettre en place rapidement un comité des fêtes, avant la fête foraine et dans le contexte actuel ? Elle détaille les mesures reçues de la Préfecture à mettre en place.

Monsieur DAUGIERAS lui propose de mettre au vote le maintien de la fête foraine cette année. Elle accepte et le Conseil décide à 11 voix contre de ne pas faire la fête.

● Monsieur REVERDEL Dominique demande si on peut trouver un meilleur endroit pour le container à verre ? Quelques idées sont proposées mais ne sont pas très convaincantes . Chacun doit y réfléchir pour une prochaine réunion.

● Monsieur BARRET Étienne demande si un cendrier peut être installé aux alentours du Foyer ? Le nécessaire sera fait.

● Il explique aussi qu'il y a une fuite d'eau sur la route de Cauze. Il lui est répondu que ce fait est connu et qu'il s'agit d'une source.

● Monsieur REVERDEL Didier demande si les fossés sont prévus cette année ? Il est répondu que ce n'est pas prévu cette année. Il est convenu qu'ils iront voir avec Monsieur BRAUD (commission voirie)

● Monsieur BRAUD explique au Conseil Municipal que les personnes qui ont achetés la maison de Monsieur SEIZELARD à Peroutet ont du mal à sortir le camion de leur entreprise dans le sens actuel de circulation (sens interdit). Il demandent si un panneau « sauf riverain » peut être ajouté au sens interdit ? Certains proposent de remettre la circulation à double sens en enlevant simplement les panneaux, évitant ainsi des frais supplémentaires. L'idée n'est pas acceptée au vu de l'étroitesse de la route et de la profondeur des fossés. De plus ce sont les habitants de Péroutet, eux mêmes qui ont demandé ce sens interdit. Le Conseil Municipal ne donne pas de réponse pour l'instant.

Clôture de la séance à 21 heures 30 .

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE
GISSOUT Florence

